

Convocation du 30 juin 2020 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux nouvellement élus pour le 4 juillet 2020.

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le quatre Juillet à 9 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de THIMORY.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAUCONNIER Claire, Marie-Claire FAYARD, BOURGEOIS Nathalie, Marion DESTERNE, Marine PROCHASSON SONVEAU Guillaume, VENON Matthieu, BISSONNET Michaël, BOURGEOIS Michel, CHIFFLET Patrick, HADOUX André, Quentin CUNIN, Sébastien PLAT et Benoit PROCHASSON

Etait absent : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Yves SOCHAS, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Nathalie BOURGEOIS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

27-2020 ELECTION DU MAIRE

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Claire FAUCONNIER et Monsieur Benoit PROCHASSON

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin.

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- Magali GOISET

14

Mme Magali GOISET a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

28-2020 CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, et après un vote à bulletins secrets, il est dénombré :
2 voix pour 3 adjoints, 13 voix pour 4 adjoints.

Le nombre d'adjoints au maire est fixé à 4.

29-2020 ELECTION DES ADJOINTS

Premier 1^{er} adjoint

Sous la présidence de Mme GOISET Magali, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

- André HADOUX 15

Mr André HADOUX a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Deuxième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

- Marie-Claire FAYARD 15

Mme Marie-Claire FAYARD a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

Troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

- Michel BOURGEOIS	15
--------------------	----

M. Michel BOURGEOIS a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Quatrième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- Claire FAUCONNIER	14
---------------------	----

Mme Claire FAUCONNIER a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

Le conseiller communautaire titulaire est donc Mme Magali GOISET, Maire et Monsieur André HADOUX, 1^{er} Adjoint, suppléant.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

30-2020 INDEMNITES DE FONCTION AUX MAIRE ET ADJOINTS

Mme le Maire informe l'assemblée que dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT.

La strate de population à prendre en compte est de 500 à 999 habitants et le taux maximal de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale est fixé à 40.3 %.

Madame le Maire rappelle ensuite à l'assemblée que les adjoints peuvent prétendre à l'octroi d'indemnités à partir du moment où ils sont porteurs d'un arrêté de délégation du Maire. Chaque adjoint a reçu une délégation du Maire, à savoir :

Mr HADOUX André : 1^{er} adjoint : l'urbanisme, les finances, les bâtiments
Mme Marie-Claire FAYARD, 2^{ème} adjointe : le cimetière, l'embellissement
Mr BOURGEOIS Michel, 3^{ème} adjointe : la voirie
Mme Claire FAUCONNIER, 4^{ème} adjoint : la communication et l'animation

Pour la même strate de population, le taux maximal de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale est fixé à 10.70 %.

Le Conseil décide d'octroyer le taux maximal des indemnités aux adjoints à compter du 4 juillet 2020.

Cette délibération est prévue pour toute la durée du mandat sauf décision contraire du Conseil Municipal.

31-2020 DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par Madame le Maire, à charge pour elle d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L.2122-23.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne délégation d'attribution dans les domaines suivants :

- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal
- La passation de contrats d'assurance et également l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats.
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

32-2020 ELECTION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AUPRES DES DIFFERENTES INSTANCES INTERCOMMUNALES.

Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêts Scolaire : **3 titulaires et 3 suppléants.**

Titulaires : Mme et Mrs Michel BOURGEOIS, Patrick CHIFFLET, Claire FAUCONNIER

Suppléants : Mrs Matthieu VENON, André HADOUX, Sébastien PLAT

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : **1 titulaire et 1 suppléant.**

Titulaire : Mme Magali GOISET

Suppléant : Mr André HADOUX

Syndicat Mixte d'adduction Eau Potable : **2 titulaires.**

Titulaires : Mr Guillaume SONVEAU et Mme Marion DESTERNE

Aide à Domicile Aux Personnes Agées : **1 titulaire et 1 suppléant.**

Titulaire : Mme Nathalie BOURGEOIS

Suppléant : Mr Quentin CUNIN

Commission Locale Evaluation Charges Transférées (CLECT) : **1 titulaire et 1 suppléant.**

Titulaire : Mme Magali GOISET.

Suppléant : Mr André HADOUX

Correspondants Défense et Sécurité Civile :
Mmes Marine PROCHASSON et Marie-Claire FAYARD

SICTOM :
Titulaire : Mr Michel BOURGEOIS
Suppléant : Mr Benoit PROCHASSON

L'EPAGE
Titulaire : Mr Michaël BISSONNET
Suppléante : Mme Magali GOISET

Syndicat de la Gestion de la Fourrière Animale
Titulaire : Mme Marion DESTERNE
Suppléant : Mme Marie-Claire FAYARD

ADMR & HANDICAP
Titulaires : Mme Nathalie BOURGEOIS et Mr Patrick CHIFFLET

33-2020 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Madame le Maire propose que les commissions communales soient créées et que chacun s'inscrive dans la ou les commissions de son choix.
Chaque commission sera présidée par Madame le Maire.

Bâtiments/Installations : Vice-Président M. André HADOUX
Matthieu VENON, Guillaume SONVEAU, Marine PROCHASSON, Claire FAUCONNIER,
Sébastien PLAT, Patrick CHIFFLET, Michaël BISSONNET, Quentin CUNIN.

Voirie : Vice-président M. Michel BOURGEOIS
Guillaume SONVEAU, Benoit PROCHASSON, Matthieu VENON, Quentin CUNIN,
Michaël BISSONNET

Cimetière : Vice-Présidente Mme Marie-Claire FAYARD
Nathalie BOURGEOIS, Patrick CHIFFLET, Claire FAUCONNIER

Assainissement/E.U. : Vice-Président M. Michaël BISSONNET
Guillaume SONVEAU, Patrick CHIFFLET, Sébastien PLAT

Urbanisme/PLUI : Vice-Président M. André HADOUX
Matthieu VENON, Marion DESTERNE, Marine PROCHASSON, Guillaume SONVEAU,
Quentin CUNIN, Sébastien PLAT, Claire FAUCONNIER

Budget/Finances : Vice-Président M. André HADOUX
Matthieu VENON, Sébastien PLAT, Claire FAUCONNIER, Michel BOURGEOIS, Nathalie BOURGEOIS

Communication/Animation : Vice-présidente Mme Claire FAUCONNIER
Tous les membres du conseil municipal.

Commission Appel d'Offres : Présidente Mme Magali GOISET

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit le cas particulier où une seule liste est proposée avec une personne par poste, les membres sont alors nommés directement par le Maire qui en fait lecture à voix haute.

Sont nommés titulaires : Matthieu VENON, Guillaume SONVEAU, Patrick CHIFFLET

L'article L.1411-5 dispose qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection ou nomination des suppléants en nombre égal à celui du nombre de titulaires.

Sont nommés suppléants : Michaël BISSONNET, André HADOUX, Michel BOURGEOIS

Commission Elections.

Délégué du Conseil Municipal : M. Matthieu VENON

Questions diverses

- Un sinistre sur la bâche de la réserve incendie situé au lieu-dit « Les Quatre Croix » est évoquée. Le devis de réparation a été signé.
- Une commission des finances aura lieu le mercredi 8 juillet à 19 heures.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 15 juillet à 19 heures 30.

Séance close.

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.